

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC
Du 24 juin 2025 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

L'an 2025 et le 24 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges Maire

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mme : CHAPT Sabine, MM : BARDOU Julien, BONNET Matthias, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absents : PINARD Laurent, BOUILLER Dylan

Excusés : CHIRON Esther qui a donné procuration à LANDIER Sébastien
FOURNIER Alexandra qui a donné procuration à DEVIGE Georges
BERNARD José qui a donné procuration à PRUNIER Stéphane
BROGNIART Francis qui a donné procuration à BONNET Matthias

Secrétaire : CHAPT Sabine

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 13 février 2025
- Location du logement situé 1 Place Jean Luce Chevallon
- Recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe
- Reprise d'une concession en état d'abandon - Concession N°27
- Reprise d'une concession en état d'abandon - Concession N°97
- Reprise d'une concession en état d'abandon - Concession N°115
- Reprise d'une concession en état d'abandon - Concession N°190
- Enquête publique : SAS DE LA BOURGADE
- SDEG - Déplacement du mât d'éclairage du terrain de pétanque
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Location du logement situé 1 Place Jean Luce Chevallon

Monsieur le Maire rappelle que les travaux (changement des huisseries, transformation de la salle de bains, installation d'une VMC,...) du logement situé 1 Place Jean Luce Chevallon à Foussignac sont achevés.

Il expose que nous avons reçu une demande de location du logement à compter du 01 juillet 2025. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant mensuel du loyer et des charges (taxe d'ordures ménagères).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Fixe le montant mensuel du loyer du logement à 480,00 €
- Fixe le montant mensuel de la provision sur charges correspondant à la taxe d'ordures ménagères à 10 € et précise que le solde de la taxe d'ordures ménagères sera réglé par les locataires au mois de décembre ou au dernier mois de location sur présentation par le bailleur de la taxe foncière de l'année en cours.
- Fixe le montant de la caution à 480,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec les futurs locataires le bail et l'état des lieux ainsi que tous

les documents inhérents à cette location à compter du 1er juillet 2025

- Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes concernant les loyers et les charges mensuelles versés par les locataires.

2- Recrutement d'un agent contractuel de remplacement

Monsieur le maire informe le conseil que la secrétaire est en arrêt maladie pour un mois et qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel afin d'effectuer les tâches les plus urgentes (paies, factures, urbanisme,...)

Le conseil municipal accepte de recruter Madame Martin Karine, secrétaire de mairie à Triac-Lautrait et d'établir un contrat de travail pour une durée de 8 heures.

3- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe

Compte tenu de la création d'un poste de rédacteur à temps complet en date du 01 avril 2025, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à la date du 01 juillet 2025.

Le CST du centre de gestion a émis un avis favorable à cette proposition le 02 juin 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps complet, et
- de modifier le tableau des emplois :

4- Reprise de concessions en état d'abandon - Concessions N°27-97-115-190

Monsieur le maire expose au conseil municipal toute la procédure engagée par la commune depuis août 2023 concernant la reprise des concessions :

- N°27 délivrée le 07/03/1991 à la famille BARRAUD
- N°97 délivrée le 07/03/1991 sous le n°97 à Monsieur Jean André DELANGLE
- N°115 délivrée le 21/02/1991 sous le n°115 aux héritiers ROY
- N°190 délivrée le 29/01/1991 sous le n°190 à Madame Alice JACQUET

Ces 4 concessions ont plus de trente ans d'existence, les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à 1 an et demi d'intervalle le 20/10/2023 et le 15/04/2025 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

CONSIDÉRANT que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le conseil municipal délibère à l'unanimité :

- Les concessions n°27 – 97 – 115 et 190 sont réputées en état d'abandon ;
- Monsieur le maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

5- Enquête publique : SAS DE LA BOURGADE

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis préfectoral prescrivant une consultation du public du 30 juin 2025 au 30 septembre 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par Monsieur Marc VEILLON, directeur de la Société DE LA BOURGADE pour un projet d'extension d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole situé 20 Rue de la Borderie à SIGOGNE.

Une partie du territoire de la commune de FOUSSIGNAC étant comprise dans le périmètre d'un rayon de 2 kilomètres dans lequel un avis doit être porté à la connaissance du public, les membres du conseil municipal doivent émettre un avis sur ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au projet d'extension d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole de la SAS DE LA BOURGADE située 20 Rue de la Borderie à SIGOGNE.

6- SDEG - Déplacement du mât d'éclairage du terrain de pétanque

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un nouveau terrain de pétanque, le mât existant n'est plus fonctionnel sur l'ancien terrain qui devient désormais un parking. Il précise que le parking est éclairé par des luminaires. Il propose donc de déplacer le mât en bordure du nouveau terrain de pétanque. Il précise que les travaux seront effectués par l'entreprise ALLEZ commandé par le SDEG16.

Le montant de ces travaux s'élève à 6 765.58 € HT dont 2 860.77 € à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le plan de financement des travaux, la lettre d'engagement,
- à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG afférente à cette affaire,
- à régler la facture d'un montant de 2 860.77 € au SDEG pour les travaux de déplacement du mât d'éclairage du terrain de pétanque.

7- Commission Voiries :

Les travaux de la Route de Bourras ont commencé.

Questions diverses

✓ Monsieur BLIN Grégory et Monsieur DUBREUIL Jean-Pierre ont fait parvenir à Monsieur le Maire des offres de vente de leurs terrains situés Route de Bourras en sortie de Bourg, face à la rue desservant le lotissement Rue des Fins Bois au prix de 20 € / m² (Monsieur BLIN : 2 661 m² et Monsieur DUBREUIL environ 2 000 m²).

Monsieur le Maire demande au conseil de sursoir à cette demande, un devis sera demandé auprès du SDEG16 pour l'aménagement en lotissement communal, c'est la totalité du montant des devis qui nous fixera le prix d'achat des parcelles BLIN et DUBREUIL.

✓ Le conseil municipal fait le choix du menu du 11 novembre 2025 proposé par le traiteur « Charente Réception ».

✓ Nous avons reçu les remerciements de « La banque alimentaire », « La croix rouge » et Créa Scène pour les subventions que la commune leur a attribuées

Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :

DECISION DU MAIRE N° 09/2025

Portant signature du marché public de travaux - Aménagement de l'entrée EST de la Commune de Foussignac

Lot N° 1 – VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS : ARE TP

pour un montant HT de 195 427.50 €

Lot N° 2 – PLANTATIONS ET MOBILIER : MON JARDIN EN CHARENTE

pour un montant HT de 67 868.55 €

DECISION DU MAIRE N° 10/2025

Portant signature du devis N°DC250165 de la SAS SEREM

Pour un montant de 620.47 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 11/2025

Portant signature du devis N°D1155 AE de la SARL DAVIAS ELECTRICITE

Pour un montant de 1 925.00 € TTC

DECISIONS DU MAIRE N° 12/2025 – 13/2025 – 14/2025

Portant signatures des devis N°DE7566 / DE7567 / DE7603 de la SAS MAVASA NOUVELLE AQUITAINE (panneaux et fournitures de voirie)

Pour des montants de 225.60 € TTC - 582.00 € TTC - 174.24 € TTC

La facture d'un montant de 225.60 € nous sera remboursée par l'entreprise qui a endommagé le panneau d'entrée d'agglomération que nous avons dû changer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Georges DEVIGE



La Secrétaire,
Sabine CHAPT



